

DÉLIBÉRATION N°2020-21_78
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 11 février 2021

5- Affaires statutaires

Point 5.8 – Modification du nom de l'université de Besançon

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18 Membres présents : 26 Membres représentés : 7 Total : 33	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 33 Pour : 33 Contre : 0
---	--

Vu le 8° de l'article L.712-3 du code de l'éducation ;

Vu le décret n°70-1174 du 17 décembre 1970 portant érection en établissements publics à caractère scientifique et culturel d'universités et centres universités ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1970 portant approbation des statuts de l'université de Besançon.

L'université de Franche-Comté a été érigée en qualité d'établissement public à caractère scientifique et culturel sous le nom d' « Université de Besançon » par le décret susvisé du 17 décembre 1970.

La dénomination « Université de Franche-Comté » n'est donc qu'un nom d'usage mentionné dans les statuts de l'établissement qui n'a pas de reconnaissance dans la réglementation nationale. Ainsi, c'est la dénomination « Université de Besançon » qui apparaît dans les textes réglementaires et sur les diplômes délivrés par l'établissement. Cette différence entre la dénomination réglementaire et le nom d'usage de l'université est susceptible de poser des difficultés pratiques.

Madame la présidente propose aux membres du conseil d'administration de solliciter les services du ministère pour donner une existence réglementaire à la dénomination « Université de Franche-Comté ».

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la proposition de la présidente de l'université.

Besançon, le 24 février 2021.



Pour la présidente et par délégation
La directrice générale des services

Rabia DEGACHI

Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Chancelier des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté